

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2022

---

PERMETTRE LE TRANSFERT DE TRIMESTRES DE RETRAITE AU SEIN DU COUPLE -  
(N° 210)

## AMENDEMENT

N° AS11

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport afin d'évaluer si les objectifs affichés sont bel et bien remplis par la mobilisation de ce transfert de trimestres de retraite.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement la remise d'un rapport au Parlement pour évaluer la dimension familiale de la mobilisation du dispositif proposé puisque dans l'exemple de l'exposé des motifs un conjoint « s'est occupé des enfants issus du couple ».